



FEYTIAT (87)
Place de l'Europe

Dimanche 29 Mai 2016

**VIDE GRENIER DU
C.S.FEYTIAT**

Fiche d'Inscription

**A retourner avant le mardi 24 mai 2016
dernier délai à :**

**DELALET DOMINIQUE - 3 Rue de l'Hirondelle -
La Plagne**

Renseignements : 06 08 09 42 58

Fiche d'Inscription Vide Grenier

A RETOURNER AVANT LE 24 Mai 2016 DERNIER DELAI A :

M. DELALET 3 RUE DE L'HIRONDELLE - LA PLAGNE - 87220 FEYTIAT

Manifestation ouverte aux particuliers et professionnels

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 29 Mai 2016

Article 1 : l'association du Club Sportif de Feytiat est organisatrice du vide-greniers se tenant place de l'Europe le 29 mai 2016. L'accueil des exposants débute à 6h30.

Article 2 : les exposants doivent se soumettre aux obligations définies par arrêté préfectoral et à la réglementation en vigueur

Article 3 : les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les frais d'inscription seuls seront remboursés, et uniquement dans ce cas.

Article 4 : les emplacements sont attribués par ordre chronologique s'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 5 : dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur l'emplacement réservé

Article 6 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 7 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants, denrées périssables...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 8 : les places non occupées après 9h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 2 semaines avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 9 : les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Articles 10 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 11 : l'exposant s'engage à présenter aux autorités compétentes, le jour de la manifestation, la pièce d'identité dont les références sont indiquées sur la fiche d'inscription transmise par l'organisateur.

✓ **AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE**

Chaque demande d'inscription sera OBLIGATOIREMENT accompagnée :

-D'une attestation sur l'honneur de non participation à 2 manifestations similaires au cours

de l'année civile -De la fiche d'inscription complétée RECTO et VERSO

-Du paiement du droit d'inscription, par chèque à « C.S.FEYTIAT »

-De la photocopie d'une pièce d'identité

-Pour les professionnels, d'un justificatif de numéro SIRET/ SIREN



C.S.FEYTIAT

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner, complétée RECTO-VERSO, avant le 24 mai 2016
obligatoirement accompagnée du règlement et copie de la pièce d'identité

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

.....

Tel :

Date et Lieu de naissance :

PARTICULIER	Pièce d'identité (carte d'identité - permis de conduire - passeport)
	N°
	Délivrée le
	par
PROFESSIONNEL	Carte Professionnelle SIRET
	N°
	Délivrée le
	par

Les voitures ne peuvent rester sur un emplacement de moins de 4 mètres

Je souhaite réserver un emplacement de..... mètres à 3.00 euros le mètre (2 mètres minimum)

soit..... euros

Signature obligatoire

PARTIE A REMPLIR ET A SIGNER PAR LES EXPOSANTS PARTICULIERS

Je soussigné(e) M., Mme, Melle.....

- Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 29 mai 2016
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer
- Je joins à mon inscription la photocopie recto verso de ma pièce d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès du C.S.FEYTIAT.
- Je certifie participer de manière exceptionnelle à la brocante vide-greniers organisée le 29 mai 2016 par l'association à FEYTIAT, place de l'EUROPE
- Je certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été achetés dans un but de revente lors de la brocante organisés le 29 mai 2016 par le C.S.FEYTIAT.

Fait à Le

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Conditions de participation des particuliers aux ventes au déballage et vide-greniers.

Les particuliers ne peuvent vendre, dans ces manifestations, que des objets personnels et usagés, comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 à la lutte contre les pratiques para commerciales.

L'accomplissement d'actes de commerce par toute personne physique, qui se soustrayant intentionnellement à ses obligations, n'a pas requis son inscription au registre du commerce et des sociétés ou n'a pas procédé aux déclarations nécessaires, est réputé travail dissimulé en application de l'article L.324-10 du code du travail et l'article L.324-9 de ce même code interdit le travail dissimulé.

Pièce d'identité :

En respect des dispositions réglementant l'organisation des brocantes vide-greniers, vous devez pouvoir produire l'une des pièces d'identité suivante aux autorités compétentes :

Carte d'Identité - Passeport - Permis de Conduire En indiquant : numéro / délivrée le / par